

Communiqué de presse

Zurich, le 26 mai 2021

Grâce aux assouplissements, l'hôtellerie-restauration respire

Dès lundi prochain et après de longs mois de confinement de la branche, les restaurants, bars et cafés seront enfin à nouveau autorisés à servir leur clientèle dans les espaces intérieurs. Cette décision du Conseil fédéral est attendue depuis longtemps déjà. GastroSuisse est soulagé et salue la réouverture des espaces intérieurs, d'autant plus que les restrictions dans l'hôtellerie-restauration étaient disproportionnées. Ce dont la branche se réjouit particulièrement: la limitation des heures d'ouverture est supprimée et l'obligation stricte du port du masque aux tables n'est pas imposée; par ailleurs, 6 personnes par table sont autorisées dans les espaces extérieurs.

«Nous sommes absolument soulagés et saluons ce pas», dit Casimir Platzer, président de GastroSuisse. Aujourd'hui, le Conseil fédéral a décidé que les restaurants pourront rouvrir les espaces intérieurs dès le 31 mai. Cette décision donne suite à la revendication faite par l'organisation faîtière de la branche depuis très longtemps et en faveur de laquelle elle a travaillé de façon intense durant ces dernières semaines, car le confinement de la branche était disproportionné. De plus, un avis de droit fondé émis par le Dr Isabelle Häner et le Dr Livio Bundi du 10 mai a conclu à nouveau que les mesures décidées par le Conseil fédéral étaient disproportionnées et contraires à la Constitution. La majorité de la population suisse et d'autres associations et organisations faîtières avaient également réclamé une réouverture, d'autant plus que les cas de COVID-19 ne cessaient de baisser.

Après de longs mois d'attente, l'hôtellerie-restauration peut enfin respirer. «Nous espérons que l'été sera excellent», nous dit C. Platzer. Les indices dans ce sens sont bons. En plus de décider de rouvrir les espaces intérieurs, le Conseil fédéral a supprimé la limitation des heures d'ouverture entre 23 et 6 heures. De même, le port du masque ne sera pas obligatoire à table. Et dès ce lundi, 6 personnes pourront s'asseoir autour d'une même table dans les espaces extérieurs. «Ces assouplissements supplémentaires aident notre branche», se réjouit C. Platzer. Maintenant ce qui importe est que le Conseil fédéral se tienne à cette réouverture. «Car, c'est seulement à cette condition que l'hôtellerie-restauration peut s'appuyer sur des perspectives et une sécurité de planification pérennes», souligne C. Platzer. De surcroît, le Conseil fédéral a annoncé d'autres mesures d'assouplissement avant la pause estivale. Pour la rentabilité de nombreux établissements, elles seront extrêmement importantes.

La loi COVID-19 qui fera l'objet d'un vote le 13 juin prochain, est indispensable d'un point de vue économique et de santé publique. Le comité économique «OUI à la loi COVID-19» dont GastroSuisse fait également partie, recommande l'acceptation de la loi COVID-19. Un Non à cette loi ferait perdre au parlement la possibilité de répondre rapidement et de façon flexible à l'évolution de la situation. La capacité des institutions politiques de réagir face à une crise serait fortement limitée. «Un refus se ferait au détriment de ceux qui ont déjà beaucoup sacrifié. «Des centaines de milliers de personnes dépendent toujours des APG», dit C. Platzer. Tout retard supplémentaire nuit à l'économie suisse.

Contact

Casimir Platzer, président de GastroSuisse

Téléphone 044 377 53 53, communication@gastrosuisse.ch

GastroSuisse est la fédération de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse. L'organisation fondée en 1891 défend les intérêts de la branche. GastroSuisse, avec près de 20 000 entreprises membres (dont environ 2500 hôtels) organisées en 26 associations cantonales et quatre groupements sectoriels, est la plus grande organisation patronale de la branche de l'hôtellerie-restauration.